



Les Cahiers de la ville responsable

www.cahiersvilleresponsable.fr

N° 02849 0413 T 91300



ZOOM

LE GRAND PARIS
DANS LE CONCERT DES MÉTROPOLES

LE GRAND DOSSIER

UNE MEILLEURE GESTION DES FINANCES LOCALES
EST-ELLE POSSIBLE ?

DOSSIERS

PARTICIPATION :
DE LA DÉMARCHÉ VOLONTAIRE À L'INCITATION RÉGLEMENTAIRE
LES VILLES AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ACCESSIBILITÉ : REPENSER LA VILLE
POUR (TOUS) SES CITOYENS

LES RÉSEAUX SOCIAUX :
OPPORTUNITÉ OU MENACE ?

CONCERTATION DANS UN PROJET URBAIN : LE CAS DU CARRÉ DE SOIE EN PÉRIPHÉRIE LYONNAISE

Depuis le début des années 2000, deux communes de l'Est lyonnais, Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, ont lancé un grand projet de réhabilitation et de rénovation urbaines sur le quartier du Carré de soie. Retour sur douze années de concertation.



L'usine TASE au Carré de soie

Terre de confins entre Villeurbanne, plus grande commune périphérique de France, et Vaulx-en-Velin, le quartier de la Soie plonge ses racines dans l'histoire industrielle lyonnaise. En 1923, la famille Gillet décide d'y implanter une fabrique : l'usine soie artificielle du Sud-Est (SASE). Achevée en 1925, elle prend dix ans plus tard le nom de textile artificiel du Sud-Est (TASE). Employant jusqu'à 3 000 personnes, le complexe TASE s'étend sur 76 hectares. Mais la fin des Trente Glorieuses et l'avènement de la crise entraîne le déclin

de cette industrie : l'usine TASE ferme définitivement ses portes en 1980.

Au début des années 2000, Maurice Charrier, maire communiste de Vaulx-en-Velin (1989-2009), saisit l'occasion de développer ce territoire en retrait du formidable dynamisme de l'économie de l'agglomération lyonnaise. Lyon, cité où a été inventé le cinéma à la fin du XIX^e siècle, se dote à l'époque de nombreux multiplexes. L'un d'entre eux est inauguré à Vaise, dans le

IX^e arrondissement de la capitale des Gaules. Le premier magistrat vaudois décide d'appliquer le même modèle à sa ville. Il espère, de cette façon, modifier l'image peu flatteuse dont souffre sa commune depuis les violentes émeutes qui ont frappé les quartiers de la Grappinière en 1979 et du Mas-du-Taureau onze ans plus tard. Dans le cadre de ce réaménagement urbain, le site est même renommé Carré de soie en référence au célèbre foulard fabriqué par une grande marque de luxe parisienne.

En 2003, une concertation est donc lancée autour du pôle de commerces et de loisirs par Altarea-Cogedim. Pierre-Dominique Guérin, directeur de la mission Carré de soie auprès du Grand Lyon, se souvient : « *les habitants n'étaient pas spécialement intéressés par le cinéma. Ils désiraient une vie de quartier au Carré de soie et une meilleure desserte en voirie ainsi que plus d'équipements publics* ». Bruno Dumétier est nommé architecte urbaniste en chef l'année suivante.

Longtemps laissé pour compte et éloigné des grandes lignes de transports en commun, le Carré de soie change d'image en très peu de temps. Son désenclavement y est pour beaucoup. La station Vaulx-en-Velin - La Soie est alors desservie par la ligne 3 du tramway dès le 5 décembre 2006. Quelques mois plus tard, le 2 octobre 2007, elle devient le terminus de la ligne A du métro. Le Rhônexpress, qui relie Lyon à l'aéroport international Saint-Exupéry, est enfin inauguré le 9 août 2010 et observe un arrêt sur place. En quelques années, l'endroit devient un pôle multimodal qui le situe à moins de trente minutes du deuxième quartier d'affaires de France, la Part-Dieu, et de la place Bellecour, cœur de la préfecture du Rhône. Bureaux, activités tertiaires et logements poussent rapidement aussi.

UN PROJET DIVISÉ EN PLUSIEURS SITES

Le projet du Carré de soie, étendu sur deux communes, est divisé en plusieurs sites. Le pôle de commerces et de loisirs, achevé, est l'un d'entre eux. S'ajoutent à ce dernier le pôle tertiaire, la zone d'aménagement concerté (ZAC) Yoplait, désormais nommée Villeurbanne la Soie, la ZAC TASE ainsi que le programme d'aménagement d'ensemble (PAE).

Initialement prévue par le promoteur immobilier, la destruction de l'usine TASE a été empêchée grâce à l'intervention des associations et de la mission Carré de soie. Habitants et collectivité ont travaillé conjointement pour que soit conservé ce vestige de l'épopée industrielle lyonnaise. Sa valeur historique et patrimoniale est enfin reconnue par la direction régionale des Affaires



culturelles (DRAC). L'usine reçoit le label « Patrimoine du XX^e siècle » et est même inscrite au titre des monuments historiques le 25 mai 2011.

DIFFÉRENTES MÉTHODES DE CONCERTATION

Ces douze années de concertation ont bien évidemment été marquées par de nombreuses étapes. Les traditionnelles réunions publiques et expositions pour les riverains et les habitants ont eu lieu. Cela a été notamment le cas pour le pôle de loisirs et de commerces en 2003. Idem pour l'îlot Kaeser, situé dans la ZAC TASE, où une rencontre des associations et des résidents du Carré de soie avec les architectes et le promoteur immobilier s'est tenue en décembre 2014.

Mais la concertation sur le projet vaudois a aussi été l'occasion d'expérimenter des méthodes novatrices. En 2010, par exemple, la démarche « Esprit des Lieux » est lancée. À l'époque, le vice-président du Grand Lyon chargé de la participation citoyenne, Gérard Claisse, désire que l'on prenne en compte le patrimoine immatériel du site. Comme le souligne Garance Troupillon, chargée de communication et de concertation à la mission Carré de soie, la volonté a été de « *lancer une action complémentaire à celles menées lors des études patrimoniales concrètes* ». L'usine TASE, bien que symbole de tout un quartier, est aussi l'emblème des souffrances subies par la classe ouvrière : conditions de travail rudes, répression des grèves un an avant l'arrivée au pouvoir du Front populaire, déracinement des immigrés ayant quitté leur pays... Associations, promoteurs immobiliers, membres du centre commercial, services de la commune se réunissent autour des questions d'histoire et de mémoire. Garance Troupillon rappelle que « *cela a été un moment important de partage. On a débattu sur les points forts et les points faibles de ce territoire. Cela a permis un échange et une*

projet d'aménagement, puis intégration au projet et limitation des atteintes lors de sa réalisation ;

- le développement du patrimoine biologique : recréation de zones boisées et de nouveaux milieux humides, affectation d'un coefficient de végétalisation aux opérations d'aménagement urbain...

Parallèlement, le concept de « ville fertile », de « ville nourricière » fait son chemin. Des espaces variés se développent désormais sur les territoires : jardins partagés, associatifs, verticaux, flottants ; espaces de maraîchage ; apiculture urbaine et périurbaine ; projets de fermes urbaines...

Dans un contexte budgétaire contraint, les collectivités doivent être imaginatives pour s'engager résolument dans leur transition écologique (et énergétique). Mais des solutions existent : elles peuvent profiter de leurs opérations d'aménagement pour les infléchir dans le sens de l'environnement et ainsi requalifier écologiquement les espaces traités. Elles peuvent bénéficier de subventions européennes (FEDER, FEADER) et de fonds résultant d'appels à projets nationaux et régionaux. La future Agence française pour la biodiversité appor-

tera aussi sa contribution. Enfin, les collectivités devront rechercher des financements innovants (de type partenariats public-privé) et développer le mécénat.

Assurer la cohérence des interventions passe par la mise en place d'une nouvelle gouvernance du territoire selon trois échelles emboîtées :

- celle du projet, pour associer différents acteurs et différentes compétences dans une démarche partenariale ;
- celle du réseau TVB, pour fédérer les acteurs et avoir une vision globale de chaque portion du réseau formée d'une mosaïque d'espaces différents ;
- celle du territoire tout entier, pour évaluer régulièrement les progrès accomplis dans la prise en compte des grands enjeux du territoire.

Mettre en réseau les acteurs est aussi important que de mettre en réseau les espaces. Bien sûr, il faut du temps pour faire changer les mentalités. Mais cette évolution qui s'amorce est une formidable opportunité pour, demain, mieux vivre ensemble et avec la nature.

Stéphane Delavallade



TROIS QUESTIONS À STÉPHANE DELAVALLADE

Ingénieur en chef territorial, auteur de « Gestion et management durables des espaces verts - construire la ville verte de demain » Territorial éditions



La nature a-t-elle la place qu'elle mérite en ville ?

> « Assurément non ! Elle est encore trop souvent considérée comme un décor autour des infrastructures urbaines. Mais l'Observatoire des villes vertes, lancé fin 2014 par l'UNEP* et Hortis, montre que la prise de conscience progresse, avec des tendances de fond positives comme le développement du patrimoine paysager, la transition d'un urbanisme minéral vers un urbanisme végétal, l'entretien doux avec le zéro-pesticides ou encore l'espace vert considéré comme un levier de démocratie participative et de revitalisation du lien social. »

L'objectif qui consiste à lutter contre l'étalement urbain n'est-il pas contradictoire avec celui d'augmenter les espaces biologiques ?

> « Identifier et conforter des espaces à enjeux biologiques revient à prioriser des actions visant à donner une place plus grande à la nature. Ainsi le reste du territoire urbanisé peut-il être densifié... Mais attention, densifier ne veut pas dire bétonner ! Il s'agit de densifier intelligemment par l'approche environnementale de l'urbanisme où le végétal et l'eau deviennent des composantes essentielles. »

Comment amener l'ensemble des acteurs d'un territoire à se sentir concernés ?

> « C'est un point essentiel ! Rien n'est possible sans l'adhésion d'une multitude d'acteurs publics et privés qui partagent une culture commune et agissent en complémentarité. »

* Union nationale des entreprises du paysage

LE VÉGÉTAL EN VILLE, UNE RÉPONSE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Stéphane Delavallade en est convaincu : « la place du végétal sera cruciale dans l'avenir pour façonner des territoires écologiquement actifs, aptes à se protéger des à-coups climatiques et à nourrir leurs habitants ». Pour le vice-président d'Hortis*, la ville végétale n'est plus une utopie.



Force est de le constater : le végétal dans nos villes et nos territoires fait peau de chagrin, alors même que l'humanité a pris conscience de ses bienfaits et de son caractère irremplaçable. À ce phénomène, deux raisons principales. D'une part, les activités humaines sont encore bien destructrices, au détriment des écosystèmes millénaires et avec des conséquences multiples (disparition des milieux humides, rupture de l'équilibre entre les êtres vivants et leurs milieux de vie...). D'autre part, les opérations de gestion, de renaturation ou encore de création ne sont souvent pas assez coordonnées et complémentaires.

Depuis le sommet de Rio, l'idée selon laquelle la nature doit être prise en compte dans son ensemble s'est toutefois progressivement imposée ; protéger des espaces de nature (habitats et espèces remarquables) ne suffit pas. En France, les lois Grenelle ont fixé le cadre et les moyens d'une nouvelle politique vertueuse pour la nature.

LA VILLE VÉGÉTALE : POURQUOI ?

Nous sommes à un tournant en matière de préservation de la nature. Les milieux agricoles ne peuvent plus ignorer les impacts d'une exploitation intensive sur l'environnement. De même, la restauration des milieux humides et des cours d'eau est vue comme un enjeu majeur pour l'avenir.

Les services « espaces verts » des collectivités ne peuvent plus se contenter de gérer leurs patrimoines sans se préoccuper des nouvelles dynamiques urbaines et périurbaines, où le végétal peut prendre un rôle prédominant.

La transition écologique rejoint le concept de ville végétale ; la ville de demain sera une ville végétale, verte et bleue, car le végétal sous ses différentes formes, associé à l'eau, recouvre les trois dimensions du développement durable : environnementale, mais aussi sociale (territoire apaisé, fertile) et économique (reconquête des paysages, nouveaux usages et services permis par la trame verte et bleue, développement touristique). Le végétal est également un excellent vecteur de communication pour développer une culture commune entre divers acteurs.

En matière de lutte contre le dérèglement climatique, le végétal et l'eau ont un rôle primordial à jouer, celui de maintenir l'équilibre de fonctionnement des territoires. C'est précisément leur tandem qui peut assurer la pérennité des milieux de vie en agissant sur :

- la réduction de l'effet de serre, en puisant du carbone dans l'atmosphère ;
- la réduction des variations thermiques, en réduisant les îlots de chaleur urbains (places publiques, parkings...);

- la régularisation du régime des eaux pluviales, en réduisant l'imperméabilité des sols partout où ceux-ci sont végétalisés, et en canalisant les eaux pluviales dans des fossés végétalisés (noues) ;
- la régulation bioclimatique des bâtiments, en les entourant d'une matrice verte protectrice et régulatrice (toitures et murs végétalisés), mais aussi en stockant du carbone grâce à des matériaux de construction bio-sourcés tels que le bois, la paille, le chanvre ;
- la régulation accrue des éléments allergènes et pathogènes, du fait que des masses végétales diversifiées et connectées sont aptes à s'autoréguler.



Mais il faudra s'interroger sur les outils et les processus mobilisables et mobilisés par ces nouvelles métropoles vertes, et qui pourraient être utilement reproduits ailleurs. Les collectivités qui concilient leur développement territorial avec le développement du végétal s'appuient toutes, et c'est une condition obligatoire, sur un projet de territoire partagé et une volonté forte de travailler collectivement sur le long terme. Elles sont également capables d'innovations technologiques et méthodologiques. Elles trouvent de nouvelles sources de financement. Elles communiquent sur leurs actions et peuvent animer un réseau d'acteurs étendu. Elles font de l'éducation à l'environnement une de leurs priorités, et elles évaluent régulièrement les progrès accomplis.

Le patrimoine végétal, comme le patrimoine aquatique, est partout présent sous des formes variées. Tous deux irriguent les territoires de façon plus ou moins diffuse. Ils sont donc un fil conducteur intéressant pour faire évoluer progressivement l'ensemble des espaces, publics mais aussi privés. En d'autres termes, il s'agit d'inverser le regard, de construire la ville et le territoire à

partir du patrimoine vert et bleu, pour y intégrer ensuite, comme dans un écrin protecteur, le bâti et les axes de déplacements. L'Agenda 21 doit permettre de fédérer les acteurs autour de cette vision novatrice, du territoire d'action global jusqu'au projet d'aménagement local.

LA VILLE VÉGÉTALE : COMMENT ?

L'outil aujourd'hui disponible pour la mise en œuvre de ce projet de territoire est la réalisation d'un réseau de trame verte et bleue (TVB) à toutes les échelles : régions avec les schémas régionaux de cohérence écologique, bassins de vie avec les schémas de cohérence territoriale, intercommunalités avec les InfraScot préfigurés par les plans locaux d'urbanisme intercommunaux, communes avec les plans locaux d'urbanisme.

La planification et les études permettent d'identifier les « espaces à enjeux » du territoire concerné : milieux naturels, agricoles, humides et urbains.

Définir les espaces à enjeux d'un territoire, incluant ces quatre composantes, revient à définir le réseau de trame verte et bleue et permet de hiérarchiser, dans le temps et l'espace, les opérations à réaliser. La mise en œuvre du projet de territoire consiste ensuite en un

bouquet d'actions coordonnées selon six grands axes :

- la connaissance du patrimoine biologique existant : études faune, flore, habitats ; étude du fonctionnement de l'écosystème TVB ; étude des obstacles au déplacement des espèces ; études paysagères ;
- la préservation : protections réglementaires et contractuelles ;
- la gestion durable : gestion multifonctionnelle de la forêt, gestion cynégétique, plans de développement des massifs, programmes spécifiques « espèces » ; évolution des pratiques agricoles et viticoles ; préservation de la ressource en eau ; gestion écologique des parcs et espaces verts urbains ;
- la restauration des espaces et du paysage : réhabilitation de friches, restauration des berges, lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- l'aménagement sous conditions, en appliquant la séquence ERC (éviter, réduire, compenser les atteintes à l'environnement) : prise en compte du potentiel biologique existant en amont de chaque

* Association nationale des responsables d'espaces nature en ville. S. Delavallade est également l'auteur de *Gestion et Management durables des Espaces Verts : construire la ville verte de demain*, publié en 2014 chez Territorial éditions.

de ce long processus, le collectif se charge d'établir la version définitive de la carte subjective.

Les résultats de cet exercice de concertation peuvent alors être pris en compte pour la réalisation de futurs projets urbains et d'aménagement, ainsi que dans la conception et l'évolution des politiques publiques locales.

Les cartes subjectives réalisées en 2012 et 2013 dans le Valenciennois (Nord) en sont un exemple probant. La toute première a concerné la seule commune de Vieux-Condé. Elle a permis de montrer à quel point les habitants étaient fiers de la tradition ouvrière de leur ville mais aussi du centre national des arts de la rue, le Boulon. En effet, la carte subjective se base sur les représentations et sur les ressentis plutôt que sur la géographie réelle. La population adhère à la reconversion en cours de Vieux-Condé, mais exprime aussi une certaine impatience. Les jeunes demandent un parc d'attractions, ce qui peut laisser penser que les animations pour les moins âgés sont limitées. Une certaine nostalgie de l'époque où la mine était pourvoyeuse d'emplois se fait également sentir. Les anciens trouvaient la vie plus simple et conviviale lorsque le chômage ne frappait pas la région. Le manque

d'activité économique et la fermeture progressive des commerces affectent la population.

L'année suivante, une carte subjective a été conçue sur plusieurs communes de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropoles (Anzin, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Vieux-Condé et Condé-sur-l'Escaut) afin de préparer l'arrivée de la nouvelle ligne de tramway dans ces municipalités. Les questionnaires demandaient ainsi à la population d'exprimer son opinion sur celui-ci. Les habitants des communes qui bénéficiaient déjà de ce mode de transport l'ont plébiscité. Ils le trouvent « *silencieux mais efficace* », ils estiment « *qu'il a tout changé, car il a relooké la ville* », « *qu'il a chassé le gris de Valenciennes* » tout comme « *il permet d'emmener les enfants faire des tours et d'aller faire du shopping* ». La population interrogée exprime un besoin de s'évader, de s'ouvrir sur le monde et de voyager. Les Valenciennois disent vouloir partir à la découverte du monde, notamment grâce à la présence de l'autoroute et de la rivière Escaut. Quant aux habitants des communes périphériques, s'ils ressentaient aussi la même envie d'ailleurs, ils souhaitaient également pouvoir se rendre plus facilement et rapidement à Valenciennes, « *la porte vers plein d'activités et plein de villes* ». Ils critiquaient



ainsi les voies d'accès à la capitale de leur bassin de vie « *qui n'ont de rapides que leurs noms* ». Implicitement, cela signifie que l'arrivée d'un transport moderne et alternatif, comme le tramway, permettrait un désenclavement des communes périurbaines et de banlieue du Valenciennois. La zone d'activités de Vallourec est, quant à elle, représentée au milieu de nulle part, ce qui peut laisser penser que sa desserte est encore fortement perfectible.

D'autres attentes sont, en outre, apparues. Les habitants de Condé-sur-l'Escaut ont ainsi estimé que Les Turbulentes, un festival des arts de la rue, étaient « *la seule chose de bien qui arrive à Condé. Et encore, ça se passe à Vieux-Condé* ». Une façon de dire que la politique culturelle municipale doit être plus poussée.

À cette même occasion, la population de Valenciennes Métropole a pu exprimer son attachement à certains sites, auxquels elle rattache beaucoup de souvenirs. C'est notamment le cas de l'étang de Chabaud-Latour, la Ducasse ou encore des alentours du quai Rémy. Tout réaménagement de ces lieux appréciés pourrait finalement susciter des incompréhensions.

LES CARTES DE COMMUNAUTÉ

L'architecte italienne Elisa Caruso est à l'origine du concept des *mappe di comunità*, ce qui peut être traduit en français par « cartes de communautés ». Comme Catherine Jourdan, elle fait appel aux adultes et enfants dans ses travaux. Elisa Caruso est notamment intervenue dans différents villages toscans que sont Lastra a Signa et Montespertoli.

Grâce à l'organisation de plusieurs rencontres avec les habitants, elle a pu cerner les ambitions et les aspirations des villageois pour l'avenir de leur commune. Maîtrisant les systèmes d'information géographique (SIG), Elisa Caruso a ajouté sur une carte, cette fois-ci réelle, les différentes idées concrètes qui ont émergé.

À Montespertoli, les habitants ont demandé à ce que la place principale et le centre historique soient plus ouverts aux piétons et accueillent moins de voitures. Ils désirent aussi que le lien avec la campagne soit réaffirmé, notamment avec le maintien de corridors de vue, la création de belvédères et de sentiers de randonnée. Ils aspirent encore à une requalification des voies routières entourant la cité, en y limitant, par exemple, la vitesse à 30 km/h.

À Lastra a Signa, la population a exprimé le besoin de valoriser le patrimoine communal, comme les anciennes murailles, afin de développer le tourisme et de rénover

UN SERIOUS GAME POUR LA MÉTROPOLE ROUEN-NORMANDIE

Dans le cadre de la réhabilitation du parc des Bruyères, la métropole Rouen-Normandie a proposé un *serious game*. « *Imaginez votre parc* », sur son site Internet, entre le 13 juin et le 15 septembre 2014. L'internaute est devenu un *city builder*, dans la même veine que SimCity, et a pu exprimer ses attentes sur le devenir du site.

Le jeu a de nombreux atouts. Au contraire des réunions publiques où une minorité peut accaparer la parole, chacun peut ici exprimer ses attentes et désirs librement. De plus, il s'est révélé être un véritable outil de sondage pour la métropole, qui a pu identifier les aspirations des habitants de l'agglomération rouennaise. Ceux-ci pouvaient par exemple choisir entre la construction d'un stade de foot, d'un mur d'escalade, de jardins partagés, d'un parc agrémenté de statues... Et si les élu(es) peuvent parfois faire preuve de frilosité face à des habitants qui expriment, dans le cadre d'une concertation, des idées irréalisables sur le plan financier, le problème ne s'est pas posé ici. En effet, les joueurs bénéficiaient d'un budget limité, afin d'être ramenés à la réalité et d'avoir en tête que tout n'est pas forcément réalisable.

les anciens chemins vicinaux. Elle a également souligné le besoin d'aménager les bords de l'Arno et de l'offrir aux activités de détente.

Au contraire des travaux de Catherine Jourdan, les cartes de communauté d'Elisa Caruso sont intégrées dans l'élaboration des documents d'urbanisme de ces communes italiennes. Les citoyens sont donc ici parties prenantes de la réalisation des différents volets du projet d'aménagement et de développement durable de leur cité : développement économique, écologie, tourisme, transports, etc.

André Forissier

meilleure compréhension des points de vue des autres. Tout le monde était au même niveau ».

Un an plus tard, Bernard Genin, le maire de la ville, organise une concertation autour de la place Cavellini. Sous une forme originale, le premier magistrat soumet à ses administrés un coupon-réponse, distribué à 3 500 exemplaires. Les habitants peuvent ainsi choisir parmi les deux emplacements proposés pour l'implantation de futurs commerces de proximité. S'ils ne leur conviennent pas, ils peuvent en suggérer un autre. Pour la seconde fonction de la place, ils ont le choix entre un espace animé où se dérouleront des événements, un lieu de détente agrémenté d'espaces verts ou un site avec des jeux pour enfants et adolescents.

La consultation se déroule pendant l'été 2011. Une première restitution est faite deux mois et demi plus tard. La municipalité est plutôt satisfaite du résultat. Près de huit cents personnes ont participé à l'enquête. Une majorité veut que la place Ernest Cavellini devienne un lieu de détente et de divertissement pour les plus jeunes. D'autres espèrent qu'un centre médical voit le jour.

Un nouveau pas est encore franchi lorsque l'association Arènes remporte, en 2012, l'appel d'offres pour un marché d'accord général lancé par la direction de la Prospective et du Dialogue public (DPDP) du Grand Lyon. Cette dernière met alors en place différentes actions pour animer la concertation. En avril 2013, l'organisme est chargé de travailler sur la place Cavellini. Plutôt que d'organiser des réunions, celui-ci instaure des rencontres en pied d'immeuble. En *one shot*, les membres de l'association rencontrent bien

plus d'habitants que lors d'un événement traditionnel. Mathias Bourissoux, adhérent d'Arènes, a été « agréablement surpris du nombre d'informations et d'attentes exprimées. Les gens osent parler davantage quand l'ambiance est conviviale et informelle ». Des balades urbaines sont aussi planifiées par la structure pour que les habitants s'approprient les lieux.

UN OBJECTIF : TOUJOURS AMÉLIORER LA CONCERTATION

Un travail de concertation parfait n'existe pas. C'est pour cela que le Grand Lyon, devenu métropole au 1^{er} janvier 2015, s'interroge et réfléchit sur les moyens pour améliorer un tel processus.

La mission Carré de soie a, elle aussi, tenté de prendre du recul sur ses actions. Par exemple, les jeunes ont peu participé aux ateliers organisés. Garance Troupillon pense qu'il pourrait donc être judicieux de mettre en place des *focus groups* à leur intention. Des événements pourraient ainsi se tenir dans des groupes scolaires, des MJC, des centres sociaux... La chargée de communication et de concertation estime qu'il aurait pu être possible d'attirer plus de participants à la balade urbaine si elle ne s'était pas déroulée en plein mois de novembre, toute la journée, dans le froid. Tous ces points sont donc perfectibles.

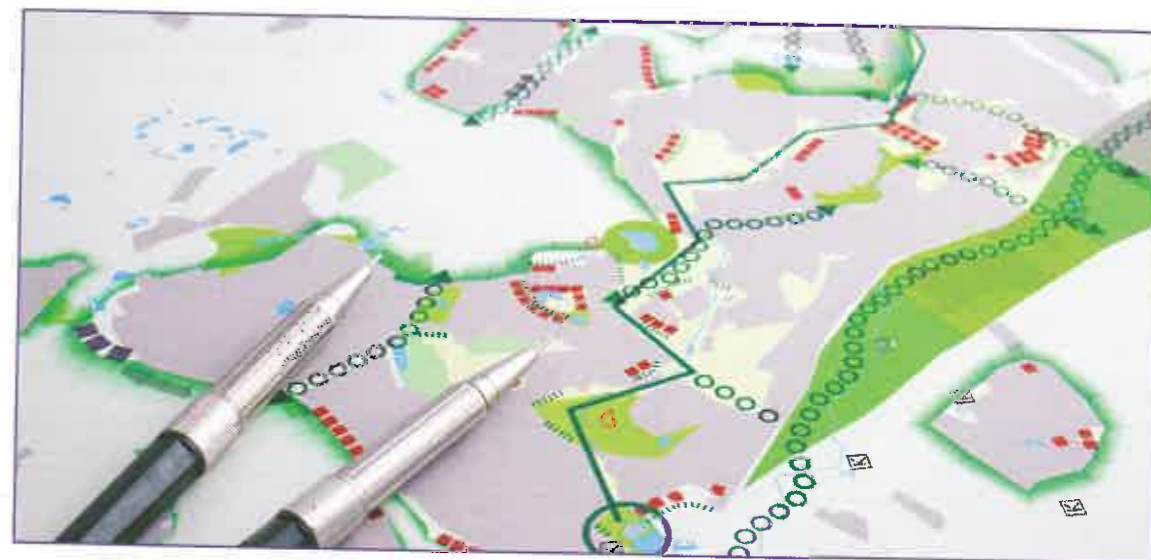
Le fait que le site soit étendu sur deux communes est une difficulté supplémentaire. Alors que Villeurbanne est ancrée dans une logique de conseils de quartiers institutionnalisés depuis longtemps, Vaulx-en-Velin donne plutôt la parole à l'habitant. Si dialoguer dans un cadre « traditionnel », comme dans la cité villeurbannaise, peut sembler plus simple, côtoyer l'habitant moyen de la municipalité vaudoise a aussi ses atouts. Garance Troupillon note que « ses paroles et ses angles de vue sont plus tranchants. Et on a envie de rechercher des gens plus libres. Un individu peut lui aussi avoir un avis intéressant sur un projet ». Dans une telle configuration, le citoyen ordinaire n'est représenté que par des catégories socio-professionnelles supérieures.

En 2013, enfin, la mission Carré de soie lance la démarche « Second souffle ». Le but est de mieux prendre en compte les points de vue, les demandes et les attentes des habitants durant la concertation. Il est nécessaire de se réinterroger sur la cohérence avec les premières réalisations du projet et notamment sur la notion de parc habité qui a entraîné de si nombreuses tensions. Une réflexion qui en est à ses débuts, et qui ressemble finalement à une autocritique.

André Forissier

DESSINER OU JOUER, C'EST PARTICIPER

Alors que les instances de concertation institutionnelles, comme les conseils de quartier, sont surtout fréquentées par les catégories socio-professionnelles supérieures et les retraités, les collectivités territoriales essaient désormais d'attirer des populations traditionnellement éloignées de ces pratiques. Le précédent numéro des Cahiers de la ville responsable traitait déjà du budget participatif de la ville de Paris et de la plate-forme en ligne « Madame la Maire, j'ai une idée ». Il est ici question de cartographie participative et de serious games.



Depuis quelques années, la cartographie participative a le vent en poupe. Si Google a mis en place des cartes et des outils accessibles gratuitement en *open data*, afin de permettre aux citoyens d'échanger entre eux, les collectivités territoriales s'appuient désormais allègrement sur cette technologie dans la réalisation de leurs projets urbains.

LA CARTE SUBJECTIVE

Conçue par l'artiste Catherine Jourdan, la carte subjective a fait des émules dans plusieurs villes de Belgique et de France. Rennes, Nantes, Charleroi, Bruxelles, Péruwelz, Valenciennes, Vieux-Condé... Elles sont nombreuses à avoir fait appel à cette méthode de cartographie participative.

Quelle est la finalité du concept ? Connaître les rapports qu'entretiennent les habitants à leur territoire. À cela s'ajoute la volonté d'intégrer les opinions et les avis du public le plus large possible, quel que soit son horizon,

afin de dresser une carte au plus près des aspirations de tous ceux qui vivent dans la ville. C'est pourquoi la parole a aussi été donnée à des enfants, des handicapés mentaux, des catégories de population généralement exclues des instances de concertation.

Mais l'élaboration d'une carte subjective nécessite de suivre une méthode bien définie. Tout d'abord, des questionnaires sont distribués dans des endroits ciblés (établissements scolaires, centres associatifs, événements conviviaux de quartiers, etc.) : « Où habitez-vous ? Certains endroits de la ville vous font-ils peur ? Quelles odeurs sentez-vous en vous baladant ? Quelles anecdotes ce quartier vous inspire-t-il ? » Une fois les résultats recueillis et analysés, un collectif se charge de créer un nouveau fond de carte agrémenté par les données récoltées. L'œuvre est ensuite exposée dans différents lieux publics, comme les bibliothèques, les centres sociaux et de loisirs, etc. À chaque rencontre, les participants peuvent ajouter ce qui leur semble essentiel ; la carte évolue alors très rapidement. À la fin

LE CARRÉ DE SOIE EN 2015

Un pôle de commerces

- 39 magasins
- 16 restaurants
- 1 banque
- 1 pharmacie

Un pôle de loisirs

- 1 hippodrome, 1 poney-club, 1 skate-park
- 1 boulo-drome et des loisirs de plein air

Un lieu de vie et de travail

- 14 000 habitants
- 9 000 emplois

